



MUNICIPALITÉ DE MONTEBELLO

AVIS PUBLIC Dépôt du rôle de perception 2026

Avis public est donné que, conformément aux dispositions de l'article 1007 du Code municipal du Québec, le rôle général de perception des taxes foncières municipales pour l'exercice financier 2026 est maintenant déposé au bureau municipal situé au 550, rue Notre-Dame, Montebello et que les comptes de taxes sont expédiés le 6 février 2026.

Ce rôle général de perception comprend les taxes foncières générales imposées et à prélever pour l'année 2026, incluant les taxes de fonctionnement, les taxes spéciales et les taxes de secteur imposées sous l'autorité de divers règlements d'emprunt, la compensation pour les matières résiduelles, la compensation pour l'eau au compteur, la compensation annuelle pour le service d'aqueduc, la compensation pour les piscines

Nous tenons à vous rappeler que conformément aux dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale, les personnes tenues au paiement de sommes inférieures à 300 \$ doivent acquitter leur compte de taxes municipales avant ou au plus tard le 10 mars. Lorsque le compte de taxes municipales est égal ou supérieur à 300 \$, le contribuable a le choix d'acquitter son compte soit en un ou quatre versements égaux. L'unique versement ou le premier versement est exigible le 10 mars 2026, le deuxième le 12 mai 2026, le troisième le 14 juillet 2026 et le quatrième le 1^{er} octobre 2026.

Vous pouvez acquitter votre compte de taxes municipales, par l'entremise des services automatisés des institutions financières participantes (téléphone, internet ou guichet automatique). En vous assurant de la bonne inscription de votre numéro de matricule à 18 chiffres dans votre dossier de paiement électronique.

Vous pouvez aussi nous faire parvenir vos chèques accompagnés des talons de remises détachables. Une boîte de dépôt pour courrier est disponible près de la porte d'entrée de l'hôtel de ville.

Si vous ne recevez pas votre compte, nous nous invitons à communiquer avec la Municipalité.

DONNÉ à Montebello ce 9 février 2026

Marc Beaulieu
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Marc Beaulieu, Directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 9^{ième} jour du mois de février entre 10 h 00 et 17 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9 février 2026.

Marc Beaulieu
Directeur général et greffier-trésorier